



République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du mardi 22 novembre 2016

Date de la convocation :
16/11/2016

*L'an deux mille seize et le vingt-deux novembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe
WAGNER, Maire.*

Membres en exercice :
15

Présents :
13

Présents :
Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Louis
BREMONT, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE,
Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD,
Cyrille PRACHE, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
15

Secrétaire de séance:
Louis BREMONT

Représentés :
Madame José CHARROUX par Madame Sandra CAMPIONE
Madame Cathie MAZZOLINI par Monsieur Joanny BOUNOUS

Absents :

DE 2016 057

Objet: Cession de parcelles forestières

Suite à la délibération précédente relative à l'acquisition de parcelles forestières, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de mettre en vente 2 de nos parcelles communales.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

- B 237, située "les Andrieux", au bord de la route départementale 950 d'une superficie de 2.49 ha (taillis dense de chêne pubescent sur pente faible d'accès facile)
- D 649, située "les Bans", d'une superficie de 10.05ha (taillis de chêne pubescent sur pente faible à moyenne)

A ce jour, ces parcelles sont soumises au régime forestier de l'ONF mais peuvent être distraites de celui-ci à condition d'un échange de même superficie.

Compte tenu de la topographie des parcelles, les prix proposés sont les suivants :

- parcelle B 237 : 1 500.00€/ha
- parcelle D 649 : 1 300.00€/ha

Il est rappelé que l'avis de France Domaine n'est pas obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- **ACCEPTE** la mise en vente des parcelles susvisées aux prix indiqués.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

